

Image not found or type unknown



BTS par correspondance et chômage

Par **milisse**, le **23/11/2010** à **14:28**

Bonjour,

Je viens d'effectuer une rupture conventionnelle de CDI pour suivre un BTS Tourisme par correspondance.

Je me suis inscrite au pôle emploi et dois avoir un rendez-vous ces jours prochains avec un conseiller.

Je voulais savoir si je bénéficie du chômage en suivant ce BTS.

Merci de vos reponses...

Cordialement

Par **P.M.**, le **23/11/2010** à **16:23**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas en position de recherche intensive et permanente d'emploi, vous n'avez pas droit à indemnisation par Pôle Emploi s'ils ne reconnaissent pas votre formation et ne la valident pas...